

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA**

Procès verbal - Jeudi le 23 juillet, 2015

À la session extra ordinaire du Conseil de la Municipalité de Kazabazua, tenue à la date susmentionnée à 19H00 au 30, chemin Begley (Bureau Municipal), et à laquelle sont présents Son Honneur le Maire M. OTA HORA, Mesdames les Conseillères, SANDRA LACHARITY, TANYA GABIE et, KIM CUDDIHEY-PECK tous formant quorum sous la présidence du Maire.

Le Directeur Général / Secrétaire-Trésorier Monsieur Pierre Vaillancourt est aussi présent.

Tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation de la réunion extra ordinaire convoquée par le Directeur Général le 21 juillet, 2015.

Absent : PAMELA LACHAPELLE, MICHEL COLLIN et KEVIN MOLYNEAUX

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2015-07-182 Ouverture de la séance

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

ADOPTÉE

Période de questions

Suite à cette période de questions, Monsieur le Maire présente l'ordre du jour;

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Période de questions
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2.1

3. TRANSPORT

- 3.1 Octroi du contrat Projet KAZ-14-01 – Stabilisation par enrochement du talus du chemin Village Aylwin.

4. HYGIÈNE DU MILIEU

4.1

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

5.1

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1

8. VARIA

8.1

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-07-183 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Conseillère Sandra Lacharity
Appuyé par Conseillère Tanya Gabie
Et résolu

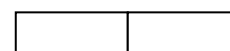
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2015-07-184 Octroi du contrat Projet KAZ-14-01 – Stabilisation par enrochement du talus du chemin Village Aylwin.

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues en date du 22 juillet 2015, et ouvert la même journée à 13h01;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues et sont tous conformes;



- CONSIDÉRANT QUE** les dates de réalisation prévues au document d'appel d'offres sont du 27 juillet au 30 septembre 2015;
- CONSIDÉRANT QUE** les dates de réalisation fixés par le MFFP dans son autorisation faunique délivrée en date du 4 février 2015 sont du 15 juillet au 30 septembre 2015;
- CONSIDÉRANT QUE** le début du contrat ne peut être entamé avant la réception de l'autorisation de la CPTAQ;
- CONSIDÉRANT QUE** pour respecter les échéanciers fixés par le MFFP, les ingénieurs considèrent que le chantier ne peut débuter après le 7 septembre 2015;
- CONSIDÉRANT QUE** cette résolution sera acheminée à la CPTAQ afin de faire cheminer le dossier plus rapidement.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Conseillère Tanya Gabie, appuyé par Conseillère Sandra Lacharity, il est résolu d'accepter la soumission de l'appel d'offre Projet KAZ-14-01 Stabilisation par enrochement du talus du chemin Village Aylwin et octroyer le contrat à **Construction FGK inc. au coût de 246 190,00 \$** excluant les taxes applicables.

Les trois soumissions conformes reçues sont les suivantes :

Construction FGK inc.	246 190,00 \$
Pavage Lafleur	286 678,00 \$
Eurovia Québec Construction	308 486,00 \$

DE PLUS que le conseil autorise le Directeur Général à signer au nom de la Municipalité ce dit contrat.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2015-07-185 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Conseillère Kim Cuddihey-Peck
Appuyé par Conseillère Sandra Lacharity
Et résolu

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H06.

ADOPTÉE



Ota Hora,
Maire

Pierre Vaillancourt,
Directeur général / Secrétaire-Trésorier

